

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1908-1909.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 4 AOUT 1909.

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

1. 282. Le sieur Joseph Quinin, facteur des postes, à Stavelot, prie le Sénat d'examiner « si le moment n'est pas venu de reviser l'échelle des traitements alloués aux facteurs des postes, afin de les mettre en rapport avec les exigences de la vie, dont le renchérissement va toujours croissant ».

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

2. 98. Le nommé Henri Régnault, détenu à la prison centrale de Louvain, se plaint itérativement d'un déni de Justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

3. 266. Par pétition datée de Bruxelles, les présidents du « Vlaamsche Volksraad » font part au Sénat de la protestation élevée par cette association contre « l'immixtion de fonctionnaires français dans les affaires intérieures de la Belgique ».

Les pétitionnaires attirent la sérieuse attention du Gouvernement et de la Législature sur le caractère dangereux de la participation active de délégués du gouvernement français à la propagande faite en vue d'étendre et de fortifier l'influence française en Belgique.

Ils protestent contre le travail pernicieux tendant à abâtardir le peuple flamand et à étouffer le sentiment national, par l'exaltation constante de tout ce qui est français.

Ils déplorent l'appui moral donné par certains de nos législateurs aux écoles françaises et plaignent les parents qui confient l'instruction de leurs enfants à ces écoles, établies « audacieusement » dans les grandes villes flamandes, avec l'appui de la France.

Aussi les pétitionnaires estiment qu'il est urgent de faire cesser cette immixtion intolérable d'étrangers dans nos affaires, immixtion qui n'a d'autre but que de ruiner notre nationalité et de perdre notre indépendance.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

4. 269. Les membres du Comité du « Cercle commercial et industriel de Gand » prient le Sénat d'accorder son bienveillant appui aux objections formulées par les pétitionnaires, concernant le projet de publication d'un indicateur bilingue des chemins de fer et tendant à ne point donner suite à ce malheureux projet.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

5. 251. Par pétition datée de Bruxelles, les sieurs Otthiers et consorts prient les Chambres législatives de voter à bref délai une loi décrétant l'obligation pour les parents de donner, dans la famille ou dans l'école de leur choix, l'instruction primaire à leurs enfants.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

6. 261. Les président et secrétaire du Comice agricole de Dixmude prient le Sénat de défendre les intérêts belges et surtout nos produits agricoles, sérieusement menacés par les propositions de modifications au tarif douanier présentées à la Chambre des Députés de France.

Les pétitionnaires craignent que les transactions des produits agricoles, déjà si lourdement atteints par les droits d'entrée fixés en 1892, ne soient vouées à une ruine certaine, en cas d'adoption des mesures proposées par la Commission du tarif douanier de France.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

7. 242. Les sieurs Josson et Deveen, respectivement président et secrétaire du « Vlaamsche Volksraad », préconisent diverses modifications à apporter dans la rédaction des bulletins de renseignements pour le recensement décennal de la population, et relatives au recensement des langues nationales parlées.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Agriculture.*

8. 188. Les président et secrétaire du « Vlaamsche Volksraad » demandent itérativement de voter une loi tendant à imposer la connaissance de la langue flamande au personnel de l'État employé dans la partie flamande du pays et d'exiger l'emploi de cette langue dans toutes les relations de service avec ce personnel.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Agriculture.*

9. 253. Le Conseil communal de Schaerbeek émet le vœu de voir voter, à bref délai, une loi en vue de préserver la Forêt de Soignes de nouveaux morcellements ou de nouvelles emprises et de maintenir à la forêt son caractère et ses aspects naturels.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

10. 248. Le Conseil communal de Hasselt exprime le vœu que la Législature entreprenne la revision de la loi du 7 mai 1877 sur les cours d'eau non navigables ni flottables.

Que notamment elle organise pour les travaux de curage un contrôle effectif de l'Etat et des provinces. Ceux-ci interviendront dans la dépense nécessitée par ces travaux, avec les usiniers, les usagers et les riverains qui retirent un bénéfice du cours d'eau.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

11. 273. Le Conseil communal de Waesmunster proteste contre le projet de remplacer le nom de la station de chemin de fer de « Mille Pommes », connu partout, par le nom de « Sinay ».

Même pétition du Conseil communal de Belcele.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

12. 276. Les sieurs Emile Dourlet et consorts, membres de la fédération nationale des bouchers de Belgique, prient la Législature de reviser la loi du 3 juillet 1894, relative aux vices rédhibitoires en matière de ventes ou d'échanges d'animaux domestiques, dans le sens préconisé par les pétitionnaires.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture.

13. 279. Le Conseil provincial du Hainaut, « attendant qu'une loi accorde la pension à tous les laborieux », a émis le vœu de voir les Chambres législatives supprimer, de la loi du 10 mai 1900, l'obligation pour les vieillards nés en 1843, 1844 et 1845 qui sollicitent l'allocation annuelle de 65 francs, d'avoir effectué à la Caisse générale de retraite un versement minimum de 18 francs.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

14. 281. Le Gouverneur du Hainaut fait savoir au Sénat que le Conseil provincial a émis, dans sa séance du 22 juillet 1909, un vœu « tendant à voir les Chambres législatives voter, dans le plus bref délai, la loi sur les pensions de vieillesse des ouvriers mineurs, annoncée par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail ».

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail,

Le Président,
VAN OCKERHOUT.